

## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'EPLEFPA DANS LA DEMARCHE QUALITE ACTUALISATION

### 1 – Présentation du contexte

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel précise l'obligation d'une certification qualité pour les organismes de formation bénéficiant de financements publics et mutualisés. La DGER a retenu, dans ce contexte, la certification QualiFormAgri rendue obligatoire par arrêté du 14 octobre 2019 pour tout organisme de formation de l'enseignement agricole public qui réalise des actions concourant au développement des compétences.

Le référentiel de service QualiFormAgri est structuré autour de sept engagements de services dont trois correspondent aux activités concourant au développement des compétences sur les sites de l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne.

- Action de formation
- Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Apprentissage

QualiFormAgri, tout en intégrant les indicateurs et critères du Référentiel National Qualité (Qualiopi), propose des dispositions complémentaires relatives au fonctionnement en EPLEFPA et aux valeurs de l'enseignement agricole public.

Le CFA et le CFPPA, en tant qu'organismes de formation agricole, sont ainsi soumis à la double certification : QualiFormAgri-Qualiopi (audit conduit par l'AFNOR). Cette double certification qualité, au-delà d'une exigence réglementaire, est aussi un outil d'amélioration continue et encourage une stratégie globale de l'organisme de formation (vision à long terme, fixation d'axes stratégiques, déclinaison en actions élémentaires).

### 2 – Orientations stratégiques

Les engagements du CFA-CFPPA portent en particulier sur :

- La qualité de l'accueil et de l'information diffusée (renseignements fournis, support et contenus).
- La qualité de nos formations qualifiantes : construction et renouvellement de nos formations, accueil des apprenants, réalisation des formations, suivi administratif et financier, suivi pédagogique, suivi en entreprise...
- La qualité de nos formations de perfectionnement : analyse des besoins et des demandes des partenaires, construction et mise en œuvre des formations, gestion administrative et financière, suivi pédagogique et bilan...
- Le fonctionnement de notre dispositif de contrôle de la démarche Qualité : audits internes, suivi, contrôles, satisfaction des parties prenantes et gestion des réclamations.

### 3 – Objectifs

L'EPLEFPA, en tant qu'établissement porteur de ces deux centres de formation, se doit de participer activement à ces engagements qualité.

Le CFA et le CFPPA sont certifiés Engagement de service QualiFormAgri ref.132 et Qualiopi depuis avril 2021.

Conduite par AFNOR Certification, cette démarche permet de garantir la qualité, la fiabilité et le sérieux des services que nous proposons, par une analyse rigoureuse et un contrôle régulier de notre activité.

La mobilisation sur cette double certification reste entière, car la qualité de nos services est un défi quotidien. La démarche qualité fera partie intégrante du nouveau projet d'établissement.

Dans notre établissement, les engagements portent sur les actions concourant au développement des compétences suivantes :

- Les actions de formation (assurées par le CFPPA),
- Les actions de formation par apprentissage (assurées par le CFA),
- Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE).

### 4 – Moyens affectés pour la démarche qualité

#### *Personnels dédiés*

Trois personnes sont dédiées à la mise en œuvre, la coordination et l'animation de la démarche qualité :

- Mme Delphine OKERMANS, directrice adjointe du CFPPA, assure la mission de Référent qualité au sein du CFPPA
- Mme Pascale WETZEL, formatrice au CFA, assure la mission d'Animatrice qualité au sein du CFA, assistée de Mme Nelly TOURNAIRE, formatrice au CFA

Les temps consacrés à cette démarche qualité font partie intégrante de l'activité des centres pour tous les personnels impliqués.

La démarche qualité est sous l'autorité du directeur de l'EPLEFPA et, par délégation, des directeurs des centres de formation continue et par apprentissage qui sont garants :

- Que l'intégralité des services de l'EPLEFPA, y compris ceux ne relevant pas des CFA-CFPPA, mais qui concourent aux 3 engagements de service, soient mobilisés dans cette démarche Qualité ;
- Que les moyens de l'EPLEFPA nécessaires à la réalisation de leurs missions soient mis à disposition des organismes de formations ;
- Que la mise en œuvre de cette démarche Qualité fasse l'objet d'un suivi en Comité de Direction afin de mesurer régulièrement sa pertinence, son adéquation et de décliner son évolution.

#### *Implication de l'ensemble des personnels*

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous au

sein de l'EPLEFPA, quel que soit le centre d'appartenance ou le statut, dans un objectif de progression de nos pratiques et d'amélioration de nos services.

Les personnels doivent être sensibilisés à la démarche Qualité afin que tout le monde se sente acteur de cette démarche : présentation des différents suivis (audit interne, audit d'évaluation, suivi des engagements), mise en évidence de nos points sensibles et définitions de mesures correctives de manière collective.

L'ensemble des personnels de l'EPLEFPA poursuivra ses bonnes pratiques notamment sur les points accueil, management, gestion des ressources humaines, information et insertion professionnelle dans le but de maintenir nos certifications.

Ainsi je renouvelle mon soutien par tous les moyens, à cette démarche de certification qualité au sein de l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne.

Venoy le 23 mars 2022

Le Directeur de l'EPLEFPA des Terres  
de l'Yonne



Pierre MATHIS